



## Enquête Publique Révision simplifiée du P.O.S de Saint Escobille

**Au vu du dossier déposé en Mairie, nous constatons que le but de cette révision est en réalité rendue obligatoire à la demande du Préfet et non à la seule volonté de la municipalité et de ses besoins.**

**Cette révision détourne des terres agricoles fertiles de leur vocation, ce qui est à notre sens totalement incohérent avec la volonté du gouvernement affirmant haut et fort que nous devons maintenir notre Agriculture et soutenir nos exploitants.**

**Le triste constat avec la disparition de 100 000 ha de terres agricoles en l'espace de 50 ans en Ile de France, et ce nouveau projet ne peut que porter préjudice à notre région et aux générations futures , si tant est qu'on leur laisse le choix, ce qui ne semble pas être le cas ici.**

**Alors que le Grenelle de l'environnement prône sous couvert de développement durable, une agriculture de proximité, une réduction des transports, et par voie de conséquence une pollution réduite, ce projet de changement de zonage afin de le rendre conforme à des installations de stockage de déchets ultimes non dangereux (ISDND) est intolérable.**

**Nous considérons que par son courrier reçu en mairie le 17 mars 2009, le Préfet notifiant à monsieur le Maire l'arrêté préfectoral et lui demandant de rendre compatible son document d'urbanisme avec les dispositions de cet arrêté, constitue un lien flagrant entre la demande d'exploitation d'un Centre de Stockage de Déchets Ultimes ( dossier présenté à l'enquête publique du 8 octobre au 10 novembre 2007) et le dossier actuellement soumis à l'enquête publique sur la révision simplifiée du POS de Saint-Escobille.**

**Force est de constater qu'il y a imposition par le Préfet d'un changement de zonage pour la réalisation de CSDU.**

**Pour rappel, ce projet de centre de stockage est dénué de tout intérêt public, étant reconnu que les capacités de stockage pour l'Ile de France sont excédentaires jusqu'en 2018. Rien que pour notre secteur géographique, ces capacités sont loin d'être atteintes.**

**Le déni de pollutions et d'atteintes environnementales sur l'eau , l'air, la faune la flore, les transports et Santé ne peuvent être écartées d'un revers de la main.  
Les répercussions en seraient inéluctables pour des dizaines d'années voir plus.**



Nous nous permettons de citer les termes employés par M. VAMPOUILLE, Vice-Président du Conseil Régional d'Ile de France en charge de l'environnement, du développement durable, et de l'Eco Région :

« Il faut maintenir et diversifier la culture agricole et nous devons développer une offre globale qui mixe agriculture, paysage et tourisme. Les espaces agricoles le resteront, ce qui n'est pas urbanisable le restera et toutes ces prescriptions sont incontournables. Les terrains à vocation agricole resteront agricoles. »

A l'heure où notre société dite de consommation prend à nouveau conscience de la valeur de notre potentiel agricole, nécessaire à notre survie et celle de notre planète, où l'Europe demande la diminution des centres de stockage ou d'enfouissement ou profit de la filière de recyclage,

**Nous nous opposons formellement au changement de zonage demandé par cette révision simplifiée du POS de Saint Escobille.**

Patricia GILLARD  
Présidente